

Rapporteur général en charge des schémas transversaux et de la contractualisation territoriale : Stéphane CRÉACH

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Breizh COP, un monde à vivre : les objectifs »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le document proposé par le Président du Conseil régional fait suite au document d'orientation adopté en avril 2018 et à la concertation sur les objectifs qui a suivi. Il s'organise autour de plusieurs points :

- Un point d'étape sur la démarche comprenant :
  - Un rappel des étapes antérieures et des grands messages du document d'orientation (une urgence climatique, des tendances lourdes à des déséquilibres territoriaux, une action collective et une action publique confrontées à un procès en inefficacité)
  - Un retour sur la concertation citoyenne
  - Une analyse des résultats de la concertation institutionnelle (les COP territoriales) ;
- Une description des 38 objectifs proposés, présentée à partir des grandes orientations validées en avril 2018 (une région créatrice, performante et rayonnante dans le monde ; une région source de progrès humains et écologiques pour les générations actuelles et futures ; une région mobilisée, participative et démocratique) ;
- Une ouverture vers les suites de la démarche ;
- Une annexe proposant les principaux enseignements de la concertation citoyenne.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER est aujourd'hui saisi pour avis sur les 38 objectifs de la démarche Breizh COP. Cet avis s'inscrit dans la suite de celui rendu le 9 avril 2018 sur le document d'orientation proposé par le Conseil régional. Il est structuré en 4 parties :

- un retour sur la démarche et l'implication du CESER ;
- un regard sur les principes et la méthode proposés par le Conseil régional
- une analyse des 38 objectifs proposés ;
- une ouverture vers les suites de la démarche.

- **La démarche**

Ce point d'étape présente les objectifs retenus dans le cadre de la Breizh COP suite à la concertation. Le CESER a participé aux cinq réunions de concertation territoriales de septembre et octobre 2018. Appelées « COP territoriales », ces réunions visaient à mettre en débat une première version des 38 objectifs. Par ailleurs, plusieurs des organisations représentées au CESER se sont fait le relais des outils de concertation proposés par le Conseil régional (plateforme Atelier breton, jeu de plateau Stratégiezh, jeu en ligne Opération Breizh COP).

Le CESER tient à souligner la qualité de ces outils de concertation et la richesse des débats qui se sont tenus dans les COP. Il apprécie également que l'analyse de cette concertation par le réseau des agences d'urbanisme ait été rendue publique. Il est néanmoins interpellé par la retranscription de cette analyse dans le document soumis pour avis. Le CESER avait appelé de ses vœux la mise en évidence des tensions ou des forces contraires qui peuvent se faire jour dans ce vaste mouvement de transitions, en rappelant notamment que ces contradictions posent la question de la capacité à proposer des alternatives et à faire des choix. La liste des 16 objectifs ayant soulevé des débats importants est, à ce titre, particulièrement intéressante puisqu'elle met en évidence les tensions à dépasser pour mettre en œuvre le projet Breizh COP. Néanmoins, le CESER s'interroge quant au statut de ces objectifs. Vont-ils faire l'objet d'un traitement particulier lors de la seconde phase visant à définir les outils de mise en œuvre ? Si

ces objectifs font dissensus, comment peuvent-ils servir de base à la réflexion à venir sur les trajectoires opérationnelles ?

Par ailleurs, le document propose une analyse de la concertation citoyenne, ses modalités, les résultats et les réflexions formulées. Ceci répond un souhait exprimé par le CESER dans son précédent avis. L'annexe 1 en particulier présente les résultats de la concertation selon deux axes d'analyse, le premier quantitatif, visant à apprécier le nombre de personnes ayant participé au débat, et le second qualitatif, visant à analyser les propositions recueillies. Sans surprise, le premier révèle les difficultés à intéresser les citoyens aux enjeux régionaux. Cette difficulté est reconnue explicitement et doit nous interpeller collectivement sur les évolutions à apporter à la construction des politiques publiques. Le CESER salue tous les efforts et les moyens mis en œuvre pour accompagner cette concertation. Concernant l'analyse qualitative, le CESER regrette la complexité des « stratégies citoyennes pour le climat et l'égalité » présentées. En quoi et comment ces stratégies ont-elles été prises en compte dans les objectifs finaux ? Comment ont-elles été construites (méthodologiquement) ? En quoi nous interpellent-elles ?

Enfin, le CESER regrette que l'avis du Conseil scientifique soit mentionné dans le document sans résumé des enseignements essentiels (comme c'est le cas pour toutes les autres démarches de concertation). Ce document n'a pas fait l'objet d'une communication particulière et le CESER a découvert, de façon fortuite sur le site internet dédié à la Breizh COP, cet avis en date du 26 juin dernier au sujet des grandes orientations. Ce conseil va-t-il être à nouveau mobilisé concernant les objectifs ? Son avis sera-t-il à nouveau mis en ligne ? Pourquoi cet avis intervient-il après l'adoption des bordereaux auxquels il se réfère ?

- **Les principes et la méthode**

Le CESER s'est déjà exprimé dans son avis précédent sur les grands principes de la démarche. Néanmoins, il s'interroge toujours sur leur ordre de présentation. Il propose notamment que le principe de solidarité, auquel on adjoindrait la notion d'efficacité (c'est-à-dire les actions et les moyens associés), soit le principe premier d'un futur SRADDET. Il rappelle également la nécessité de rechercher la complémentarité des actions menées aux différentes échelles et l'importance de la coopération entre les territoires. A ce sujet, il note avec satisfaction la réapparition du terme « péréquation » dans les objectifs. Il avait, en effet, demandé à ce qu'il soit un principe structurant de la démarche. Ce principe trouve tout son sens dans un contexte de transitions et de métropolisation, dans lequel l'enjeu est de dépasser la compétition entre les territoires pour entrer dans une dynamique de réciprocité et d'entraînement à l'échelle régionale.

Concernant la méthode générale de « rupture négociée », si le CESER en comprend bien l'esprit, il reste néanmoins interrogatif sur sa mise en œuvre. En effet, qui seront les acteurs de la négociation ? Quels seront les moyens de chacun pour y participer ? Quel sera son périmètre ? Pour le CESER, les termes de la négociation devraient être les conditions d'acceptabilité pour chacun des acteurs de la ou des ruptures dont il est question, l'enjeu étant d'envisager les possibilités de nouer des échanges entre eux, voire, pour aller plus loin, de parvenir à accords ou des partenariats entre eux, y compris alors qu'ils peuvent être en situation de concurrence sur certains volets.

Enfin, la négociation portera-t-elle uniquement sur les 16 objectifs précédemment ciblés ou des outils de mise en œuvre des objectifs ? N'y a-t-il pas un risque de ramener le périmètre de la négociation aux compétences des collectivités territoriales avec lesquelles le Conseil régional a déjà des habitudes de dialogue et de contractualisation ?

Le CESER ne désapprouve pas cette notion de négociation mais il rappelle, comme il l'a affirmé dans son étude de 2015 « *Climat-énergie-société à l'horizon 2050 : Une Bretagne en transition* », que la négociation prend du temps et ne permet pas nécessairement d'atteindre les objectifs, notamment lorsqu'il s'agit des objectifs climatiques, dans les délais impartis. La négociation suppose par ailleurs d'être en capacité de mobiliser l'ensemble des acteurs à un même niveau de connaissance et d'implication.

Enfin, au mot « rupture », le CESER a préféré celui de « transitions » dont il a analysé la définition et les modalités dans son rapport de 2017 « *Vers un projet partagé de développement durable de la Bretagne. Trois priorités stratégiques pour accompagner, réussir et anticiper les transitions.* » En effet, plus qu'une rupture, la démarche Breizh COP doit permettre de dessiner et d'accompagner des transitions choisies et de qualité sur le territoire.

- **Analyse des 38 objectifs**

Le CESER exprime sa satisfaction concernant le niveau d'ambition politique portée par cette Breizh COP. En effet, il avait indiqué dans son rapport de 2017 qu'il était nécessaire que soit affirmée une ambition politique forte de la Région dans son rôle de stratège et de fédérateur. Cette ambition s'affirme au fil de la démarche et se dessine beaucoup plus nettement à travers les 38 objectifs soumis à validation. C'est d'ailleurs dans les sous-objectifs que les ambitions et les changements sont souvent les plus forts.

Le CESER se réjouit également des évolutions apportées aux documents successifs et de la prise en compte des débats des COP territoriales. En témoigne par exemple la transformation des objectifs concernant la réinvention de l'action publique. Il rappelle à ce sujet que, comme il l'a indiqué dans sa contribution à l'élaboration d'une convention régionale pour l'action publique en Bretagne (juin 2018), cet objectif est d'autant plus nécessaire compte tenu des évolutions de l'action publique tant nationale que régionale. Il rappelle que cette réinvention devra se faire avec « la garantie d'un égal accès aux droits pour tous sur l'ensemble du territoire national ».

Le CESER regrette que les objectifs soient insuffisamment mis en perspective au regard du contexte européen et national. Il rappelle que, parmi les moteurs des transitions qu'il a identifiés, les tensions géopolitiques internationales, notamment l'avenir de l'Europe et le Brexit, dépassent largement l'échelle de la région mais n'en restent pas moins très structurants pour son développement. Les annonces récentes concernant la place des ports de Bretagne dans les réseaux de transport entre l'Irlande et l'Union européenne l'ont particulièrement mis en lumière.

Par ailleurs, la création d'un objectif 38 en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes apparaît cohérent avec les ambitions du Conseil régional en la matière et l'importance de cet enjeu de société. Le CESER s'interroge néanmoins sur la prise en compte des questions « *sous-estimées dans les travaux engagés* » listées en page 5 du document. Comment vont-elles être réintégrées dans les objectifs ? La plupart de ces enjeux avaient été pointés par le CESER dès ses premières contributions.

Le CESER se félicite également de retrouver certaines de ses préconisations dans les objectifs fixés. La notion de priorisation des aides aux entreprises se fixant des objectifs en lien avec la Breizh COP se rapproche de l'éco-socio-conditionnalité des aides que le CESER a suggérée dans ses travaux. On peut également citer l'application, autour des ports de commerce bretons, du concept de Zones économiques maritimes d'intérêt régional (ZEMIR) proposé par le CESER dans son rapport « *Produire ET résider sur le littoral en Bretagne* » (2017) : la généralisation et la force juridique donnée à ces ZEMIR au sein du SRADDET seront l'un des leviers pour faire des ports de véritables pivots de l'économie maritime, en permettant de garantir et d'anticiper la place des activités productives maritimes sur le littoral.

Avec ces objectifs, le Conseil régional confirme également l'importance qu'il donne aux solidarités territoriales et au confortement de l'armature urbaine bretonne. Dans son rapport « *Centres-bourgs et centres-villes de Bretagne, réinventons les centralités !* » le CESER avait ainsi pointé l'importance, pour le bien-vivre ensemble, de mettre l'enjeu des centralités au cœur du projet de territoire régional.

D'après le CESER et compte tenu des risques pointés par les débats, la question de l'accompagnement des personnes et de la sécurisation des parcours et des trajectoires de vie est essentielle. En effet, les transitions induisent inévitablement des tensions mais aussi le risque qu'il y ait des « perdants », qui devront être particulièrement accompagnés par les acteurs publics. Ainsi, le CESER souligne l'importance des objectifs 5, 16, 17, 19, 32, 33, 37, qui

s'inscrivent notamment dans le sens des préconisations de son rapport « *Sécuriser les trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne* » (janvier 2013). Pour prévenir et lutter contre le mal-logement ou « la relégation sociale et territoriale en matière de logement », il faut en effet raisonner au-delà des murs du logement, en prenant en compte le coût global pour habiter incluant les mobilités, l'accès à l'emploi, aux services et aux équipements et à l'énergie. En ce sens, le CESER soulignait la nécessité de parvenir à une meilleure cohérence régionale et territoriale des politiques de l'habitat pour mieux vivre ensemble en Bretagne à toutes les étapes des parcours de vie. Le CESER sera donc particulièrement attentif aux outils mis en œuvre pour atteindre ces objectifs.

La transition numérique fait également l'objet d'attentes fortes, en termes d'attractivité, de développement économique ou encore de réduction des déplacements (objectifs 5, 12 notamment). Mais elle peut aussi être source de tensions et d'accroissement des inégalités, pour les entreprises comme pour les personnes et les territoires. Le CESER entend bien continuer à enrichir les connaissances, pour éclairer la complexité de cette question à travers la réalisation d'une étude « *Habitants et territoires en mouvement. Déplacements physiques et mobilités virtuelles : quelles pratiques de développement ? Quels effets sur les territoires en Bretagne ?* » dont la publication est prévue en octobre 2019.

Soulignant encore ces points de satisfaction, le CESER invite néanmoins le Conseil régional à poursuivre sa réflexion sur les points suivants.

Si la qualité de vie avait, dans les orientations, été affirmée comme un enjeu essentiel, cette dimension semble plus effacée dans les objectifs proposés. Par exemple, parmi les objectifs et les propositions de la Breizh COP, l'enjeu de l'amélioration du bien-être et de la santé de la population apparaît plusieurs fois : santé environnement, santé et qualité de vie au travail, accès à l'offre de soins, enjeux économiques de la santé... Le CESER, s'il se félicite de l'attention portée à ces champs de la santé, aurait souhaité que, d'une manière générale, les enjeux de qualité de vie, de bien-être et de santé publique, incluant celui de la prévention et de la promotion de la santé pour tous et à tous les âges de la vie, soient intégrés de manière plus transversale dans l'ensemble des objectifs retenus pour la Breizh COP.

De même, parmi les questions insuffisamment prises en compte à ses yeux, le CESER souhaiterait ajouter la question de l'illettrisme. Il renvoie à ce sujet aux préconisations formulées en ce sens dans son rapport « *L'illettrisme en entreprise : l'affaire de tous* », dont la synthèse est présentée à cette même session. Il est primordial, en effet, que ce nouveau projet de territoire prenne en compte de façon explicite les questions d'emploi, de compétences, de formation et d'orientation professionnelles, et la lutte contre l'illettrisme qui est un facteur essentiel de sécurisation des trajectoires personnelles et professionnelles dans un monde en transformation. Ce projet devra traduire par des engagements le fait, ainsi que le mentionne très justement le Contrat de plan régional de développement des formations et d'orientation professionnelles (CPRDFOP), que « *les compétences humaines, les qualifications et, par conséquent, la transmission des savoirs et la formation, constituent une des clés de notre avenir, un investissement à caractère éminemment stratégique* ».

Enfin, si le CESER se félicite de voir la mer inscrite comme un levier de développement durable pour l'économie et l'emploi à l'échelle régionale, cet objectif n°8 lui semble plus réducteur, en termes de champs couverts, que la Stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral qui, à l'issue d'un long travail de concertation, a réussi à aborder ces enjeux de manière transversale : au-delà des secteurs cités dans le bordereau (filières halieutiques, énergies marines et biotechnologies marines), quelle place pour les autres activités maritimes dans ce grand projet régional (tourisme, nautisme, éducation à la mer, etc.) ? Quelle intégration à la Breizh COP des riches débats ayant lieu dans le cadre de l'élaboration de la stratégie maritime ? Quelle place pour la Conférence régionale pour la mer et le littoral ?

De manière générale, la mise en capacité d'agir de tous semble insuffisamment prise en compte. En effet, celle-ci doit avant tout permettre à chacun d'accéder aux savoirs, à la connaissance, aux savoir-faire en assurant la formation pour tous, tout au long de la vie. Dans ce document, la formation semble uniquement orientée vers les

transitions, notamment numérique et écologique. Le CESER ne peut que souligner ce rôle de la formation, en cohérence avec son étude « *Former mieux pour réussir la transition énergétique et écologique* » (2016). Mais il rappelle aussi que la formation couvre un champ plus large et qu'elle constitue une condition essentielle à la réussite de la démarche. A titre d'exemple, des objectifs en matière d'éducation à l'environnement et de sensibilisation aux grands enjeux auraient trouvé légitimement leur place dans les différentes orientations.

Le CESER apprécie la sincérité et l'exhaustivité du document mais en souligne également la complexité et la difficile appropriation. Il regrette par exemple que les objectifs n'aient pas été représentés sous le même format que celui de la concertation permettant notamment une meilleure comparaison des évolutions. En effet, ce format resserré permettait une lecture plus aisée rattachant les différents objectifs à l'ambition poursuivie. De même, le CESER aurait souhaité disposer d'un tableau mettant en lumière l'évolution des objectifs suite à la concertation et les raisons qui ont conduit à ces évolutions. De plus, le contenu des objectifs est de nature très différente et inégal : certains rappellent des ambitions existantes, d'autres semblent en-deçà des ambitions proposées dans d'autres schémas. Ainsi, dans l'objectif 5 « Accélérer la transition numérique de toute la Bretagne », le CESER s'étonne que les lycées qui sont fléchés comme des sites prioritaires dans le projet Bretagne très haut débit (BTHD) ne soient pas mentionnés. Par ailleurs, certains objectifs sont chiffrés d'autres non... Le cas échéant, comment ces objectifs chiffrés ont-ils été définis, selon quelles méthodologies ? Par exemple, concernant l'objectif 8 « Faire de la mer un levier du développement durable pour l'économie et l'emploi à l'échelle régionale », l'objectif arrêté de 200 000 emplois maritimes prend-il appui sur le dispositif régional d'observation de l'économie maritime, dont la première publication est récemment parue ? Le CESER s'interroge également sur les indicateurs de suivis adossés à cet objectif.

De même, les objectifs ne mentionnent pas toujours les acteurs prioritairement concernés. La réussite de la Breizh COP passe par une action coordonnée de l'ensemble des acteurs publics et privés. Les EPCI, et dans une moindre mesure les SCoT, sont mentionnés, à juste titre, comme des acteurs essentiels de la mise en œuvre des objectifs. Mais comment seront-ils mobilisés ? Comment le Conseil régional entend-il (tout en respectant le principe de libre administration des collectivités) s'assurer que leurs actions s'inscrivent effectivement dans les objectifs annoncés ? Qu'en est-il de l'action des Conseils départementaux, en particulier sur les enjeux d'inclusion et de développement social local ? Qu'en est-il de l'action de l'Etat en région et du rôle du tissu d'entreprises et micro entreprises en Bretagne ? La mobilisation de l'ensemble de ces acteurs sera indispensable à la réussite de la démarche.

Certains objectifs semblent également trop restrictifs compte tenu des enjeux posés. Par exemple, concernant l'objectif 14, le Conseil régional propose de soutenir « l'émergence de projets d'innovation sociale ayant un modèle économique ». Dans son rapport « *Les défis de la vie associative en Bretagne* » (décembre 2017), le CESER invitait à utiliser avec une certaine prudence la notion de « modèle économique », issue du secteur à but lucratif, lui préférant l'expression de « modèle socio-économique ». En effet, pour favoriser l'innovation sociale au sens large, il est de la responsabilité des collectivités publiques de soutenir des formes d'innovation sociale à but non lucratif et qui répondent aux besoins des habitants, même si elles n'ont pas de « modèle économique ». L'innovation sociale peut en effet précéder le modèle économique.

De manière générale, le CESER rappelle que l'allocation de moyens suffisants sera indispensable à la réussite du projet de territoire. Ainsi, l'analyse des besoins de financement et la mobilisation des moyens nécessaires à l'accompagnement des transitions aurait pu constituer un objectif à part entière. En effet, il s'agit d'être en capacité d'évaluer les besoins financiers requis par les transitions en Bretagne (d'importants investissements seront notamment nécessaires en termes d'aménagement et de politique foncière) mais aussi de répartir leur charge entre les acteurs et de mobiliser ces financements, le cas échéant en réorientant les investissements existants vers des projets en faveur des objectifs fixés (efficacité énergétique, etc.).

Enfin, le CESER réitère ses interrogations concernant la priorisation et le cadencement des différents objectifs fixés. En effet, compte-tenu de la dimension prospective du sujet, un échelonnement dans le temps des objectifs aurait pu être plus proposé et offrir ainsi la possibilité de débattre sur les objectifs prioritaires. Il espère que la seconde

phase de travail portant sur les outils de mise en œuvre s'accompagnera d'une réflexion sur la planification des actions jusqu'en 2040.

- **Les suites de la démarche**

Le CESER note avec un grand intérêt les suites proposées à la fin de ce bordereau. En effet, dans un contexte de défiance croissante, une mise en perspective est indispensable pour donner du sens à la démarche et inviter chacun à s'interroger sur son rôle. Le CESER regrette néanmoins l'absence de calendrier annoncé pour les étapes à venir.

La phase à suivre de définition des règles générales, des engagements et l'ouverture des réflexions sur le cadre contractuel est particulièrement attendue par l'ensemble des acteurs. C'est bien cette nouvelle étape qui permettra de mesurer véritablement la portée de la Breizh COP. Elle n'est cependant qu'effleurée ici, les perspectives traitant davantage des acteurs partenaires et des modalités de dialogue que des outils opérationnels.

Le Conseil régional souhaite s'adresser de manière différenciée à chacun des acteurs. Cette approche semble pertinente pour être en capacité de mobiliser chacun. Néanmoins, le CESER rappelle que la démarche de négociation nécessite que l'ensemble des parties prenantes soit, à un moment ou à un autre, collectivement et simultanément, autour de la table. Un temps d'échange aussi large est-il prévu et à quelle échéance ? De la même manière, il n'est plus fait mention du grand évènement citoyen dont l'organisation était prévue au printemps 2019. Qu'en est-il ? Le CESER rappelle son attachement aux enjeux de sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes et particulièrement des élus et des citoyens. L'organisation d'un évènement partenarial abordant simultanément les enjeux sociaux, environnementaux et économiques aurait à ce titre été utile. Il aurait été l'occasion de vulgariser la démarche, enjeu particulièrement fort compte tenu du grand nombre d'objectifs, pour encourager la mobilisation de chacun.

Le CESER s'interroge par ailleurs sur l'emploi des termes « communauté » et « famille » pour désigner les différentes catégories d'acteurs. Qu'apporte-t-il à la démarche ? Quel sens faut-il lui donner ? Ne risque-t-il pas d'être compris dans un sens qui exclut plutôt que rassemble ? Par exemple, où se situe l'économie sociale et solidaire (ESS), dans la « communauté » des acteurs économiques ou dans la « famille » des associations ?

Les modalités de mobilisation des différents acteurs ne sont pas toutes précisées de la même manière. Concernant la « communauté des territoires », l'enjeu de l'échelle de négociation est flou : les EPCI, les SCOT, comme les bassins de vie sont mentionnés, alors même que ces différents échelons ne se recoupent pourtant pas. Quelle sera l'échelle d'application des objectifs ? Comment articuler et mettre en cohérence les actions des uns et des autres ? Dans cette perspective, le CESER rappelle son attachement à la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) et souhaite qu'elle continue à être mobilisée dans le cadre de l'élaboration des règles et engagements à venir. Il souhaiterait par ailleurs avoir des précisions quant au rôle respectif de la CTAP et de la Conférence des territoires de Bretagne.

Concernant la « communauté des acteurs économiques », le CESER réitère son souhait de mobilisation de la conférence sociale sur cette thématique. Elle semble être l'instance pertinente pour poser les termes de la négociation et être force de proposition sur les outils de mise en œuvre des objectifs.

Concernant la mobilisation de la « famille des acteurs associatifs », le CESER rappelle, comme il l'a montré dans son rapport « *Les défis de la vie associative en Bretagne* » (2017), la fragilité et l'extrême diversité de cette catégorie d'acteur. Il sera donc attentif à ce que cette diversité soit prise en compte dans les modalités de sollicitation proposées.

Concernant la quatrième « famille », le CESER se félicite de la mobilisation de jeunes dans la démarche. En effet, dans son rapport « *Les univers soci@ux et culturels des jeunes en Bretagne* » (2011), il préconisait de mieux reconnaître les jeunes comme acteurs et citoyens en s'ouvrant à la pluralité de leurs engagements dans l'espace

public. Tout en soulignant le grand intérêt du Conseil régional des jeunes, lycéens et apprentis de Bretagne et de ses travaux, le CESER incite également à associer, dans le cadre de la démarche Breizh COP, l'ensemble des autres jeunes, dans un souci d'inclusion sociale et démocratique : jeunes en emploi, jeunes au chômage, jeunes en situation de pauvreté et de précarité... Concernant ce public spécifique, le CESER invite le Conseil régional à identifier les modalités d'association les plus pertinentes à utiliser pour faire que les jeunes se sentent concernés par ce projet. La sensibilisation par les pairs, la pédagogie et la transformation des objectifs en objets concrets du quotidien sont probablement des pistes à creuser.

De même, il souhaite rappeler également que ce projet doit s'adresser à chacun à tous les âges de la vie. Ainsi la prise en charge du vieillissement, qui constitue pourtant un véritable enjeu en Bretagne, aujourd'hui et encore plus demain, semble absente des objectifs. Le CESER renvoie à son rapport « *Agir pour la qualité de vie des personnes âgées en reconfiguration d'autonomie* » (2011) dans lequel il préconisait notamment de mieux reconnaître les désirs et les capacités culturels des personnes, leur capacité à s'ouvrir au monde. Les enjeux du vieillissement confirment ici encore la nécessité de relier plus étroitement la démarche Breizh COP avec l'action sociale des Départements ainsi qu'avec la politique de santé pilotée par l'Etat en région (Projet régional de santé).

- **Conclusion**

Le Président indique enfin que le Conseil régional aura « à revisiter, redéployer, voire à remettre à plat certaines de ses politiques publiques ». Le CESER appelle de ses vœux ce travail d'analyse depuis de nombreux mois et il se félicite donc de ces annonces. En conclusion de son avis d'avril 2018, le CESER souhaitait vivement « que la prochaine étape de travail engagée par le Conseil régional soit une revue des politiques et dispositifs mis en œuvre concourant déjà aux orientations de la Breizh COP ». Une partie des réponses à cette demande se trouve dans la description des objectifs mais celle-ci demeure insuffisante et peu appropriable en l'état. Il espère que cette revue des politiques régionales fera l'objet d'un bordereau à part entière au cours des prochains mois.

Concernant la mise en conformité annoncée « des modes de gestion et de fonctionnement avec les objectifs de la Breizh COP », le CESER appelle le Conseil régional à remobiliser les outils déjà existants en matière d'analyse de ses pratiques. A travers des instruments comme PADUS ou l'Agenda 21 qui comprenait deux volets (« *Région responsable* » et « *Région partenaire* »), le Conseil régional avait déjà entamé une démarche d'engagement en interne, dans son rôle d'acheteur public, de maître d'ouvrage et d'employeur. Cet outil peut-il être réactualisé et complété ?

Le CESER rappelle également que, dans le cadre de sa nouvelle mission de contribution au suivi et à l'évaluation des politiques publiques régionales, il pourra apporter sa contribution à l'élaboration de la démarche évaluative de ce projet, et s'interroge à ce sujet sur les instances et modalités prévues ou à mettre en place à cet effet, ainsi que sur le phasage dans le temps de cette évaluation. Il lui semble notamment que la construction des plans d'action devra déjà intégrer cette dimension évaluative.

Enfin, le CESER apprécie de voir que la Breizh COP apparaît comme le fil rouge traversant les 6 ambitions présentées dans les orientations budgétaires 2019 sur lesquelles il rend un avis à cette même session. Il sera attentif aux efforts permettant de rendre comptables les objectifs de la Breizh COP et leur déclinaison dans le Budget primitif 2019. Il a conscience que ce processus nécessitera du temps mais souhaite que les premiers éléments fléchant les moyens vers les objectifs de la Breizh COP puissent être visibles dès la construction de ce budget 2019.

## Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

### Breizh COP, un monde à vivre : les objectifs

Nombre de votants : 95

Ont voté pour l'avis du CESER : 95


Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Brigitte DELAHAIE (MEDEF), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Virginie TEXIER (APEL), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAINE (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Marie ELOY (Personnalité qualifiée), Gilles MATHEL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**



	<p style="text-align: center;"><b>Intervention de Isabelle AMAUGER</b> Union régionale des sociétés coopératives et participatives de l'Ouest- région Bretagne (URSCOP)</p>
---	---

Chacun se félicite de l'ambition de la Breizh Cop.

Chacun se réjouit de sa cohérence et de sa transversalité.

Mais viendra le temps où les intérêts individuels, corporatistes se manifesteront contre l'intérêt collectif. Au détriment de nous, habitants de Bretagne, d'aujourd'hui et demain. Ce n'est pas la planète qu'il faut sauver, elle nous survivra sans doute, ce sont les hommes qui doivent l'être. Et nous ne sommes plus dans le temps long pour prendre les mesures qui doivent l'être.

Les 38 objectifs couvrent les priorités qui doivent nous mobiliser. Cependant nous regrettons que ne soient pas plus pris en compte les enjeux d'innovation sociale – qui parfois croisent l'innovation technologique - : autour du travail, de l'habitat, des mobilités, ... des transitions sont en cours voire des ruptures en termes d'aspirations des salariés, d'attentes des habitants.

Les entreprises coopératives de salariés mettent en œuvre chaque jour des alternatives pour que les choix stratégiques et opérationnels soient partagés par l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise. Le fait que les salariés soient aussi sociétaires amène à un dialogue permanent entre intérêt individuel – en tant que salarié j'ai certaines attentes – et intérêt collectif – en tant qu'associé je suis attentif à d'autres enjeux -. C'est le cadre de la coopération, bien plus exigeant que la collaboration, tel que défini par Godin au 19<sup>ème</sup> siècle et plus jamais d'actualité :

**« La coopération, ainsi nommée, c'est l'entente entre un certain nombre de personnes pour produire, acheter, vendre ou consommer, enfin pour entreprendre toute chose pour un but d'utilité commune, par l'union des intelligences, le concert des volontés, des forces et des intérêts ».**

Pour mener à bien la Breizh Cop et même aller au-delà des ambitions, en particulier en ce qui concerne l'innovation sociale – objectif 14-, les SCOP sont prêtes à faire leur part en apportant leurs habitudes de travail coopératif, leur attachement à leur territoire, leur volonté de créer de l'emploi durable, et des richesses réinvesties dans l'entreprise et partagés avec les salariés.

Il n'est plus temps d'attendre que la collectivité publique apporte seule les solutions ; chacun doit pouvoir contribuer à son niveau, en progressant à son tour et en questionnant ses pratiques pour construire une région durable et solidaire. Cela nous oblige à des ruptures à l'échelle de chacune de nos entreprises. Elles peuvent être difficiles, coûteuse à court terme, contraignantes. Si elles sont préparées, expliquées, les salariés associés pourront y adhérer. Ce travail pédagogique est conduit dans nos SCOP au quotidien et porte ses fruits ; les salariés participent à la construction des décisions et apprennent à agir pour l'intérêt de leur entreprise.

Il faudra que chacun fasse sa part pour que les transitions en cours soient acceptées, et que les exceptions, dérogations soient marginales.

L'ensemble des secteurs d'activité, des territoires, des acteurs doivent avancer de « concert ». Ainsi les salariés prendront la mesure de l'importance des enjeux et s'associeront à ce qui peut être vécu comme des efforts mais qui deviendront des forces demain.



## Intervention de Henri DAUCE Confédération paysanne de l'Ouest

La confédération paysanne approuve l'avis du CESER sur le bordereau Breizh COP et partage pleinement beaucoup d'éléments de cet avis.

En préalable il apparaît important de souligner que plus du tiers des 38 objectifs assignés à la Breizh Cop par la région concernent directement le secteur agricole, dont il est souligné qu'en Bretagne, il participe à hauteur de 48 % à l'émission des GES, mais aussi qu'il peut faire partie des contributeurs majeurs aux solutions. Parmi ces objectifs, plusieurs et non des moindres (agroécologie, climat, eau, sobriété foncière) sont au nombre de ceux qui font débat. C'est dire si la notion de rupture négociée avancée par le conseil régional, et celle de transition, d'efficacité et d'acceptabilité mises en avant fort justement par le CESER suscitent dans le monde agricole, aujourd'hui en plein doute, une résonance particulière. La longue histoire de la reconquête de la qualité de l'eau en Bretagne, loin d'être achevée, donne la mesure de la temporalité nécessaire ; mais elle est là aussi pour nous rappeler les maladroites, les incohérences et les réticences qui peuvent potentiellement rendre conflictuelles des mutations inéluctables et retarder leur mise en œuvre.

Il semble pertinent d'appliquer à l'agriculture l'analyse globale que fait le CESER du bordereau régional, à savoir une satisfaction concernant le niveau d'ambition politique portée par cette Breizh COP d'une part, et l'insuffisante contextualisation des objectifs d'autre part. La partie agricole de la Breizh COP va s'insérer dans un contexte international où les accords bilatéraux type CETA ou TAFTA font passer le commerce avant le climat et l'environnement. La future réforme de la PAC, avec les menaces concernant son budget et ses ambitions, laisse également perplexe quant à la volonté commune de faire de l'agriculture un moteur majeur de la nécessaire transition écologique. Alors que le Conseil régional sollicite l'implication d'un secteur important de l'économie bretonne, il nous semble fondamental qu'il mette, dans un souci de cohérence, tout son poids politique pour que la hiérarchie des enjeux nationaux et européens soit modifiée au profit d'une transition écologique juste afin que des importations à bas prix, sans exigences sur la façon de produire, ne viennent pas prendre à revers les efforts demandés aux producteurs locaux. C'est une des conditions de l'acceptabilité.

Mais cela ne nous exonère pas nous-même d'une interrogation sur l'acceptabilité à moyen terme des modes d'élevage industriels basés sur l'importation massive de soja brésilien ou argentin dont on connaît les conditions de production destructrices d'environnement. La relocalisation des productions et les perspectives d'un renforcement du lien au sol de l'économie agricole régionale ne pourront pas être éludées, en intégrant bien sûr les enjeux liés à l'emploi et la nécessité de faire correspondre à chaque exigence qualitative en matière de production et de transformation une rémunération décente du producteur et du salarié.

L'engagement collectif des acteurs de l'économie agricole régionale sur un socle commun de bonnes pratiques est aussi une condition nécessaire à l'efficacité de la démarche. Le risque est grand sinon d'une inaction dont l'alibi serait la crainte de distorsions de concurrence entre des acteurs censés pourtant travailler dans la même direction. Nous souscrivons dans ce sens à l'éco-socio-conditionnalité des aides régionales évoquée par le CESER. Il s'agit bien en l'occurrence d'inciter les acteurs de l'économie agricole bretonne à développer au-delà de leur stratégie d'entreprise une vision régionale partagée porteuse de valeur ajoutée collective.

Pour en revenir à la PAC, qui cofinance notamment les mesures agroenvironnementales destinées à accompagner l'évolution des systèmes de production agricoles, l'incertitude la concernant ne fait qu'accentuer les interrogations sur un autre élément de contexte qui déterminera la crédibilité de la démarche Breizh COP : quel budget, quels

moyens financiers seront-ils mis au service des transitions en agriculture et à l'accompagnement des ruptures dans un contexte de raréfaction des fonds publics ?

Le consommateur, par ses choix peut participer bien sûr à accélérer les évolutions, mais son consentement à payer n'est pas infini, et l'accès pour tous à une alimentation de qualité est un élément de justice sociale, à nos yeux, fondamental.

Les paiements pour services environnementaux sont évoqués par le bordereau régional: ils reposent sur des constructions contractuelles qui peuvent impliquer des acteurs privés (propriétaires fonciers, entreprises, associations...) et des acteurs publics (État, collectivités territoriales...). Si l'idée n'est pas à écarter d'emblée, l'encadrement juridique reste à définir, afin que ce ne soient pas les contributeurs privés qui décident majoritairement de ce qui est bon pour l'environnement et que la cohérence globale de la démarche régionale soit préservée.

Alors pour conclure, bien sûr on peut se dire que, de même que l'agriculture bretonne ne nourrira pas le monde à elle seule, elle ne résoudra pas non plus à elle seule des problèmes climatiques d'ordre planétaire. Et pourtant elle doit faire sa juste part. Pour cela il nous faut regarder en face les freins voire les contraintes structurelles liées au poids de l'élevage hors sol notamment, qui empêchent une évolution plus nette vers l'agroécologie.

Il nous faut aussi aborder de front la problématique foncière à la fois dans sa dimension économique et dans sa dimension sociétale : nécessaire sobriété pour les usages non agricoles d'une part et réflexion sur les usages les plus pertinents dans une optique de participation à la résolution des enjeux climatiques et de relocalisation au moins partielle d'autre part.

Quels arbitrages ? Faut-il favoriser par exemple sur tout le territoire, certains modes de production dont la performance d'un point de vue écologique est avérée ? faut-il demander lors des transferts fonciers, le maintien d'éléments de biodiversité essentiels, bocage, prairies humides, zones d'intérêt écologique, considérés alors comme des biens communs ?

Si oui, quels outils pour arbitrer et pour accompagner les projets territoriaux ? Quel rôle par exemple pour l'EPFR, quelle articulation avec la SBAFER, avec les collectivités locales, sachant qu'il faut garder à l'esprit les carences de la réglementation foncière nationale en matière de contrôle des montages sociétaires par exemple et œuvrer pour amener la loi à les corriger dans un souci d'équité.

Le CESER note à juste titre à propos du bordereau régional : « Les perspectives traitent davantage des acteurs partenaires et des modalités de dialogue que des outils opérationnels ». La réflexion sur les outils va être une étape déterminante dans l'élaboration de la Breizh COP ; et la mise en œuvre de ceux-ci, la mesure de sa crédibilité.

Je vous remercie.



## Intervention de Nicolas COSSON Comité régional CGT de Bretagne

La CGT constate depuis de nombreuses années que sur le sujet du développement durable les initiatives politiques se succèdent mais se traduisent dans les faits par des mesures que l'on pourrait qualifier, sans mauvais esprit, de cosmétiques.

Les quelques actions engagées ces dernières années visant à limiter les conséquences sur l'environnement de l'activité économique ont largement été anéanties sous la pression des lobbys divers et variés devant lesquels cèdent sans rechigner les gouvernements successifs.

La Bretagne n'est à ce titre pas épargnée, l'épisode de l'écotaxe l'ayant illustré il y a quelques années. Force est de reconnaître qu'en dépit du volontarisme politique affiché pour rompre avec un modèle de développement qui ne profite qu'à une infime minorité, le monde économique en refuse toute remise en cause car jusqu'à présent, il faut le reconnaître, il lui est largement profitable...

D'année en année, les budgets d'austérité pour les uns et d'exonérations fiscales pour les autres se suivent et se ressemblent et se confirme la persistance de l'assistanat aux entreprises auxquelles la somme des aides versées est vertigineuse.

La CGT appelle à un réel bilan de toutes ces subventions puisque c'est bien de cela qu'il est question. Celles-ci pourraient, sans démagogie, largement participer au financement d'une transition socio-économique et environnementale à la hauteur des enjeux qui nous sont collectivement posés et dont le premier est de contenir le réchauffement climatique mais aussi garantir le maintien d'une véritable coopération entre les territoires qui passe notamment par le renforcement des services publics dans les bassins de vie.

La recommandation du CESER sur l'éco-socio conditionnalité des aides aux entreprises semble faire son chemin, puisque comme le dit l'avis, le bordereau aborde cette thématique par une proposition autour des transitions.

Le Conseil Régional, au travers de la Breizh Cop, propose de faire évoluer significativement de manière soutenable le modèle de croissance actuel dont il n'est plus utile de démontrer les effets dévastateurs pour l'humanité ! Nous avons bien lu le document de la Breizh COP sur les objectifs qui met en avant le concept « d'une rupture négociée » que le CESER réinterroge dans son avis en y apportant sa vision sur la notion d'acceptabilité.

Le Conseil Régional appelle au changement de modèle, alors il va falloir s'y atteler et les codes devront changer.

Que la COP 24 qui s'ouvre actuellement en Pologne le fasse elle-même pour une COP sociale, c'est bien un pied de nez aux exilés fiscaux et aux orthodoxes de la rente.

Pour la CGT, la démarche de Conseil Régional est unique, elle est à saluer mais elle ne se suffira pas à elle-même, sauf à le signifier au gouvernement de façon claire et nette mais aussi aux acteurs économiques bretons au travers la Conférence Sociale par exemple, comme le préconise le CESER !

Mais, surtout, et la CGT met en garde, pour que l'actualité ne serve pas de prétexte pour assouvir des poussées régionalistes mais pour préciser, d'une voie forte, que le rythme actuel de destruction de l'environnement tout comme celui de l'accentuation des inégalités pourrait compromettre toute mise en œuvre de cette Breizh COP ce qui serait intolérable car les solutions pour envisager un monde où chacun puisse vivre dignement sont connues

depuis bien longtemps. Dans son champ d'action, la Bretagne peut donner un exemple puisque suivre l'avis du CESER c'est mettre la solidarité au-dessus de tout.

La solidarité évoque la justice sociale et l'avis du CESER pointe une autre répartition des richesses. C'est bien de cela qu'il s'agit.

C'est d'ailleurs tout le sens de la colère qu'exprime dans la période les salariés actifs et retraités, des citoyens pour avoir les moyens de vivre dignement, pour plus de justice sociale. La CGT le réaffirme : il ne saurait y avoir de liberté sans égalité de traitement de tous les citoyens !

Nous savons quelles sont les politiques publiques à mener tant d'un point de vue énergétique qu'en matière de transports qui demeurent les principaux responsables de la dégradation du bilan carbone français. Comme tout choix, elles feront des gagnants, ceux qui jouent le jeu de la transition, et des perdants, qui doivent être accompagnés en proposant des alternatives crédibles en lieu et place de taxes dont la finalité environnementale est systématiquement détournée... La CGT ne craint pas les évolutions dès lors qu'elles sont supportées solidairement par tous : contribuer en fonction de ses moyens et recevoir en fonction de ses besoins !

Pour la CGT, le paradoxe n'est pas des moindres car dans le pays qui a vu naître l'accord de Paris sur le climat, l'empreinte écologique se dégrade depuis 2015, en raison notamment du régime exonératoire dont bénéficie les activités les plus polluantes, ce qui a d'ailleurs dopé la consommation des énergies d'origine fossile.

Pour la CGT, cette nouvelle étape de la Breizh Cop est l'occasion de passer du dire au faire pour enfin sortir d'un modèle qui ne fera que des perdants, hormis les plus riches mais que pour un temps, et qui compromet irréversiblement l'avenir de l'humanité. En ce sens, la CGT porte de nombreuses propositions à tous les niveaux et notamment sur les questions salariales avec l'augmentation du SMIC et de niveau de pension.

L'avis du CESER qui nous est soumis recèle de multiples facettes et des ambitions courageuses. Il ouvre des pistes sérieuses pour marquer de son empreinte cette fin d'année 2018 pour que dans ce projet politique de grande ampleur soit intégré en 2019 « le schéma des schémas », le SRADDET.

Cet avis apporte des éclairages, tente des réponses mais pose aussi des questions notamment sur les 16 objectifs qui ont nourri les débats les plus importants. Le CESER s'interroge sur le traitement qui en suivra, il sera utile de lui répondre.

La Bretagne se choisit un chemin particulier, c'est tout à son honneur. Ce chemin de la solidarité conduit à des choix de société dans les façons de se déplacer, de produire, de consommer, de se loger, d'agir en démocratie, ...

Ces choix doivent se définir dans le cadre républicain d'un Etat garant des solidarités et de la libre administration des collectivités mais en ayant en perspective le rejet de la compétition entre territoires, entre ville et campagne.

L'avis du CESER sera très certainement utile pour la réflexion des élus.es régionaux, du moins ce serait bien qu'il en soit ainsi.

La séance du Conseil Régional de cette fin d'année sera certainement sur ce sujet de la Breizh COP à examiner avec une attention toute particulière et la CGT prend date, comme le CESER le fait par ailleurs à sa façon dans l'avis significatif qu'il rend ce jour.

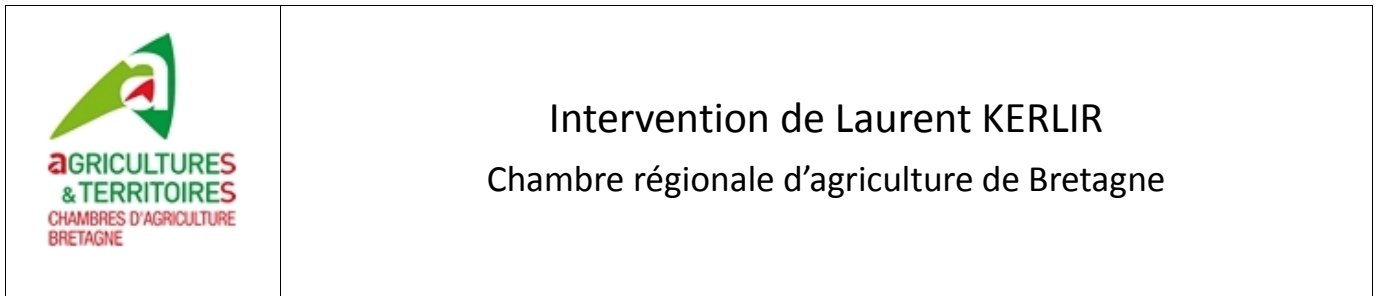
Bâtir une Bretagne inclusive, dynamique et ambitieuse, s'appuyant sur une gouvernance renouvelée incarnant une solidarité affirmée et prenant comme modèle démocratique le développement durable, cela se construit dès maintenant, pour cette génération et celles qui vont suivre.

Pour réaliser cela nous avons besoin de la jeunesse.

C'est dans l'exigence de réalisations concrètes, tel que le propose et le bordereau et l'avis du CESER, pour construire en obtenant, d'abord, des solidarités de fait que nos territoires et celles et ceux qui y vivent seront des protecteurs naturels de l'environnement.

Le défi de la cohérence sera celui du monde à vivre de cette Breizh COP.

Le syndicalisme de transformation sociale qu'incarne la CGT est et sera au rendez-vous puisque c'est une société du contrat social qu'il faut conforter pour une nature à défendre.



Je m'exprime ici au nom des acteurs du collège 1.

Nous nous étions exprimés en octobre 2017 sur l'esprit et la méthode de travail, et avons salué la qualité du document qui nous était soumis.

Nous avons eu à cœur depuis cette étape de participer aux différents de participer aux COP territoriales et d'y apporter notre contribution, à partir de réflexions en amont dans nos organisations professionnelles, au plus près des réalités territoriales.

Je serais tenté de dire « il n'y a rien à jeter dans ce document » ; non pas que nous soyons en accord avec la totalité de ce qui est proposé dans les 38 objectifs découlant de la concertation, nous aurons l'occasion de développer plus loin, en particulier sur la quinzaine d'objectifs qui ont trait à l'activité agricole et agroalimentaire. Mais nous saluons à nouveau la densité des réflexions proposées et leur articulation entre elles. La construction du document traduit la reconnaissance de la complexité des sujets traités et de leur interdépendance. En somme, il propose de concilier humilité et détermination, cap à atteindre et temps pour l'atteindre.

Finalement, en ces temps de verticalité et de disruptions anxigènes, le SDRADDET pourrait constituer un antidote rassurant pour les Bretons dans leur diversité de territoires, de métiers, de générations, de sensibilités.

Raymond Aaron revendiquait la radicalité de la nuance. Il aurait eu 100 ans cette année, il avait traversé les turbulences de l'histoire et savait combien il faut se méfier de trop grandes certitudes, ce qui n'interdit pas d'avoir des convictions.

Pour notre secteur d'activité agricole et agroalimentaire, nous en avons quelques-unes.

Oui, les agriculteurs bretons sont capables de faire de la Bretagne le leader du bien manger en Europe. Mais c'est une capacité conditionnée.

Ces conditions et ces éléments de vigilance, nous les avons exprimés dans les différents carrefours.

La montée en gamme et l'éthique sur l'étiquette, nous sommes pour. Et dans tout ce qui contribuera durablement à retisser du lien entre producteurs et consommateurs, nous y mettrons nos compétences et notre énergie. Les plans de filières issus des EGA, la démarche Breizh Alim sont complémentaires. Mais nous sommes encore loin du « juste prix » payé au maillon production dans de nombreuses filières.

n ne réussit pas une transition, soit-elle alimentaire ou énergétique, si on fait trop de perdants. Nous avons regretté à l'occasion des COP territoriales que le monde agricole soit un peu trop seul sur ces questions. Comme nous regrettons que la question du pouvoir d'achat de nos concitoyens ait souvent été minimisée quand nous expliquions que la montée en gamme et la montée en prix n'est pas si simple. Un ménage moyen dépense 360 euros par mois pour son alimentation domestique, 70 % d'entre eux s'approvisionnent au supermarché, et achètent d'abord en fonction du prix. Faut-il chercher ailleurs l'occupation des ronds-points ?

La question énergétique ne s'aborde pas de façon différente. Le monde agricole s'est clairement approprié l'enjeu de l'urgence climatique et nous l'abordons clairement comme un défi majeur à relever, et où l'agriculture peut être source de solutions.

De même, l'atténuation du changement climatique fait partie de nos préoccupations, et nous mobilisons des moyens de recherche et de développement dans cette direction. Nous y accordons d'autant plus de moyens que la stratégie nationale bas carbone appliquée brutalement aurait des conséquences socio-économiques majeures pour notre région d'élevage.

Trois autres points importants attirent aussi une attention particulière de notre part.

D'une part, la préservation du potentiel foncier agricole. Facteur de production indispensable pour l'agriculture, nous insistons sur la nécessité d'avoir comme préoccupation permanente de tendre vers une consommation du foncier économe et responsable.

Nous avons aussi insisté dans notre avis précédent sur l'enjeu de l'eau. Oui, nous devons intégrer dans toutes nos réflexions de développement économique, la préservation des ressources naturelles. Mais chacun mesure ces jours-ci que la suprématie de l'écologique sur le social a ses écueils, il faut faire confiance à la responsabilité des acteurs économiques.

Enfin, nous partageons l'idée que le développement des compétences, la formation tout au long de la vie, quel que soit le territoire où l'on se trouve, sont un des investissements les plus importants sur lequel l'assemblée territoriale doit afficher une ambition forte.

Pour conclure, l'idée de rupture négociée et de temps long nous semble un état d'esprit à privilégier.

Partant de ces éléments de vigilance et de ces précisions sur les conditions de réussite, nous formulons un avis favorable à ce document d'orientation.

Je vous remercie de votre attention.





## Intervention de Bernard LAURANS

ENEDIS

Par accord entre les représentations régionales de la SNCF, de SNCF Réseau, d'EDF, du RTE, d'ENGIE et de la Poste

Je m'exprime au nom des entreprises de mission de service public du domaine de l'énergie, de la FEE (France Energie Eolienne), du SER (Syndicat des Energies Renouvelables) et plus globalement de l'ensemble du collège 1. Mon intervention traite des objectifs de la Breizh COP liés à la transition énergétique tels que proposés par le Conseil Régional.

Il y a 10 ans, la Bretagne avait identifié le risque de difficultés en matière d'approvisionnement électrique, notamment le risque de black-out en période de grand froid, synonyme de besoin de puissance important et de forte tension sur les réseaux.

Pour couvrir ce risque, le pacte électrique breton a été construit en 2011 et il reposait sur les trois leviers suivants du « triskell » :

- Renforcer la maîtrise de l'énergie par des actions de sensibilisation vers l'ensemble des acteurs ;
- Développer l'appel aux énergies renouvelables, notamment énergie éolienne terrestre et énergie photovoltaïque ;
- Améliorer la sécurisation de l'alimentation électrique, principalement par la réalisation d'un nouveau réseau de transport Sud-Nord (Lorient – St Brieuc) et la construction d'une unité de production dans le Nord de la Bretagne (CCG de Landivisiau).

Les trois leviers ont été mis en œuvre et la situation de la Bretagne est moins critique qu'au début des années 2010. Parmi les principales réalisations :

- Le raccordement au réseau de distribution d'électricité de 21 658 installations représentant 1667 MW (chiffres au 30 septembre 2018), se répartissant de la manière suivante :
  - 1 014 MW éolien terrestre / 168 parcs éoliens ;
  - 213 MW photovoltaïque / 21 256 installations ;
  - 7 MW hydraulique / 39 aménagements (hors barrage de La Rance qui représente 240 MW) ;
  - 66 MW bioénergies / 73 installations ;
  - 279 MW cogénération / 104 équipements ;
  - 88 MW autres.

Ce qui a permis de doubler en 10 ans (de 7 à 15%) la couverture de la consommation d'électricité.

- Des campagnes de maîtrise de l'énergie qui ont sensibilisé les bretons à la sécurisation de l'alimentation électrique, et tout particulièrement en période de pointe (par exemple, le dispositif Eco Watt) ; des actions des fournisseurs d'énergie auprès des clients tertiaires et industriels, les actions de rénovation de l'habitat qui ont l'intérêt de conjuguer diminution de consommation énergétique et lutte contre la précarité énergétique, tout en contribuant aux emplois de proximité, le remplacement du chauffage fuel par des solutions bas carbone.
- La construction et la mise en service de 80 Km de réseau de transport entre le nord et le sud de la Bretagne.

Par ailleurs des nombreux projets ont été menés ou sont en cours sur les territoires afin d'accompagner la transition énergétique ; citons : SOLENN sur Lorient Agglomération, Rennes Grid, SMILE, EMR, opération d'autoconsommation

collective à Pénestin et opérations ciblées de MDE dans les îles, ... l'ensemble de ces projets contribue aux objectifs globaux de la Région tels que définis dans le SRCAE.

Face à l'urgence climatique la Breizh COP fixe de nouveaux objectifs à l'horizon 2040, et plus précisément l'objectif 27, à travers 2 sous-objectifs :

- Multiplier par 5 à 6 en 2040 par rapport à 2012 la production d'énergie renouvelable ;
- Réduire les consommations d'énergie entre 28% à 32% en 2040 par rapport à 2012.

Nous saluons le choix de cette trajectoire qui permet à la Bretagne de s'inscrire dans la stratégie nationale bas carbone et pour atteindre ces objectifs, des priorités d'actions sont identifiées ; les entreprises que nous représentons soutiennent ces actions et sont engagées dans leur mise en œuvre.

Nous souhaitons mettre en exergue les projets qui permettront de sécuriser l'approvisionnement électrique de la Bretagne et ainsi contribuer à cette ambitieuse trajectoire :

- Le développement de l'éolien terrestre, énergie propre et mature, largement acceptée par les citoyens (82% des riverains de parcs ont une bonne image – sondage L Harris, octobre 2018) ;
- La construction du parc éolien en baie de Saint-Brieuc et son raccordement au réseau de transport ;
- Le développement des EMR (éolien flottant, éolien en mer posé, hydrolien, ...) avec un potentiel industriel déterminant pour l'économie bretonne ;
- Le développement des EnR issues de la biomasse, et notamment méthanisation avec injection de bio méthane dans les réseaux de distribution et de transport de gaz, et à moyen terme, la méthanation ;
- La mise en service de la centrale à gaz (CCG) de Landivisiau.

Par ailleurs, nous souhaitons rappeler que transition énergétique et révolution numérique sont intimement liés et permettent de répondre à certains objectifs de la Breizh COP, à titre d'exemple :

- La mobilité durable : solutions électriques (bus et véhicules légers) et la capacité de recharger les batteries sans appel à investissements massifs sur les réseaux ou gazières (GNV et bio GNV) en s'appuyant sur le schéma directeur breton de stations poids lourds ;
- La MDE par la mise à disposition de compteurs communicants (Gazpar et Linky) qui donnent aux citoyens une meilleure connaissance de leur consommation et les moyens d'agir pour une meilleure maîtrise, soit à titre individuel, soit collectif ;
- L'adaptation des réseaux d'électricité et de gaz, pour devenir plus intelligents et mieux accueillir les usages de demain (insertion en masse des ENR, mobilité électrique, autoconsommation...), composante développée dans le programme SMILE et que nous aurions souhaité plus développé dans les objectifs de la Breizh COP.

De nouvelles technologies doivent encore progresser en maturité industrielle, nous pensons tout particulièrement au stockage et à l'hydrogène qui feront partie demain du mix énergétique. La Région Bretagne peut aussi renforcer sa capacité d'expérimentation dans le domaine de l'énergie sur l'intégration des EnR, l'autoconsommation ou encore par des signaux tarifaires spécifiques.

Enfin, pour réussir, il sera nécessaire de mobiliser l'ensemble des acteurs et notamment les acteurs territoriaux pour accompagner les citoyens, à la fois dans les nécessaires évolutions des comportements et également pour créer les conditions d'acceptabilité de nouvelles technologies qui répondent à l'intérêt général.

Les entreprises publiques, FEE et le SER sont parties prenantes de nombreux projets en cours ou à l'étude et continueront à apporter à la Région Bretagne toute leur capacité d'action et leur soutien dans l'accompagnement et l'atteinte de ses objectifs.

Je vous remercie de votre attention.



J'interviens au nom des associations Eau et Rivières de Bretagne, Bretagne vivante, Cohérence.

Nous tenons tout d'abord à affirmer notre accord avec l'avis du CESER et à féliciter le travail ambitieux du Conseil régional ; celui-ci pose les bases d'un riche débat politique qui devra mobiliser l'ensemble de la société bretonne.

Le texte du Conseil régional, très fort dans ses constats et ses principes, engage à « *la nécessité d'une forme de rupture tant dans les méthodes d'intervention que parfois dans des modèles de développement ancrés dans l'histoire et dans nos habitudes* ». En passant ainsi du concept de transition, qui nécessite un temps long d'adaptation, à celui de rupture, nous comprenons que le Conseil régional ressent maintenant l'urgence d'agir. En effet, il y a urgence :

- Urgence à comprendre et partager ce qui a changé et qui nous menace, la perte de biodiversité, l'accessibilité à la ressource en eau, l'artificialisation des sols, la précarité énergétique, etc.
- Urgence à mobiliser les acteurs politiques, économiques, associatifs, et bien sûr les citoyens, pour un changement des systèmes de production, plus innovants et solidaires, et surtout plus respectueux des humains et de la nature.
- Urgence à accompagner socialement : l'écologie et le social sont deux domaines qui ne s'opposent pas, au contraire, ils se renforcent et s'alimentent mutuellement. Il est impératif de lier positivement les enjeux environnementaux et l'exigence de solidarité que réclame la société.
- Urgence à former aux nouveaux métiers que ce changement de paradigme nécessite.

Mais comme le dit le bordereau du Conseil régional, « *Dire qu'on veut changer de paradigme ne suffit pas à transformer les choses, si on ne dit pas comment on doit s'y prendre pour y parvenir* ».

Pour nous associations, il s'agit que TOUTES les politiques sectorielles aillent dans le sens de cette rupture de trajectoire et qu'elles ne se contredisent pas : elles doivent être « BreizhCOP compatibles ».

Il s'agit de comprendre le lien vital à la biodiversité pour toutes nos activités et de davantage coopérer pour durer et s'adapter. La fierté sera de pouvoir transmettre un patrimoine naturel régional plus divers donc plus riche, garant de plus de résilience aux dérèglements climatiques et de plus de solidarité.

Pour convaincre nos concitoyens, ils doivent sentir la justesse et l'équité des politiques publiques, dans une nécessaire transparence qui limitera les inévitables tensions que génèreront ces changements de trajectoire.

Pour l'emporter, les citoyens doivent se sentir intégrés, notamment dans les territoires, par la possibilité d'apporter leur participation très en amont dans la construction même des projets.

Ceci étant, nous souhaitons vous faire part de **quelques interrogations et observations** sur ce projet de BreizhCOP que nous soutenons :

- Le Conseil régional souhaite mettre en place une « **concertation prolongée** ». Cette expression nous alerte car le dernier rapport du GIEC nous demande d'engager les transitions au plus vite : nous pouvons encore agir pendant 2 ans et demi pour espérer que les courbes d'émissions de gaz à effet de serre s'inversent.
- **Peu d'objectifs sont chiffrés.** Certains, concernant des points cruciaux, auraient pu l'être : surfaces souhaitées en agro-écologie, en bio, perspectives d'emplois générés, etc.
- Nous ne voyons pas de volonté explicite de **reterritorialisation économique**. Ceci est pourtant au cœur des transitions. La place de la Bretagne dans la mondialisation est toujours voulue comme conquérante, sans

s'interroger sur les externalités. Une Bretagne hyper connectée au monde qui ne reconnecte pas, en même temps, sa production agricole à son propre sol et à ses propres ressources terrestres (eau, air, biodiversité) n'est pas cohérente au regard des enjeux climatiques, sociaux et environnementaux. Les élevages par exemple doivent pouvoir produire avec les moyens du sol pour éviter l'importation de soja transgénique.

L'enjeu climatique c'est, concrètement, arrêter de faire venir sur des milliers de km de ce que nous pouvons produire ici et arrêter de vouloir à tout prix produire en masse pour exporter très loin. C'est aussi faire en sorte que les productions agricoles gardent pour finalité l'alimentation humaine et ne dérivent pas vers des productions énergétiques coûteuses au plan environnemental (production de biocarburants, méthanisation...).

**Car c'est la reconquête du marché alimentaire intérieur qui, pour nous, doit être la priorité.** C'est ce qu'attendent les citoyens : une agriculture de qualité et de proximité, mieux valorisée, moins dépensière en énergie, moins productrice de gaz à effet de serre. De nombreux agriculteurs sont prêts, nous semble-t-il, à s'engager dans cette voie favorable à leur bien-être et à leur budget, et par ailleurs la seule garante du maintien de la qualité de vie, de paysages attractifs, d'une biodiversité en bonne santé, et de la qualité de l'eau et des sols. Nous espérons que le secteur de l'industrie agro-alimentaire, pour répondre à ces attentes, est prêt à rompre (il s'agit bien ici d'une rupture) avec un modèle économique basé sur le court-terme, jusque-là particulièrement agressif vis-à-vis des hommes et de la nature.

- Concernant la **filière halieutique**, d'emblée nous alertons sur le fait de ne pas s'engager sur le même modèle intensif que l'agriculture avec ses externalités négatives. Nous insistons sur l'importance d'un modèle marin soutenable à construire ensemble, qui allie économie et écologie.
- Dans le changement de paradigme souhaité, il faudrait reconsidérer la notion de « **performance** » très présente dans le document du Conseil régional. Il faut une performance globale, intégrant la notion de performance environnementale.

**En conclusion**, nous dirons ceci :

Parce que le **changement climatique et la perte de biodiversité** impactent et menacent nos vies quotidiennes comme nos activités économiques, nos modes actuels de production et de consommation ne sont pas pérennes. Ils mènent la Bretagne et la planète dans le mur. C'est pourquoi nous soutenons la Breizh COP.

Nos associations, avec des citoyens engagés, ont lancé un **collectif** pour peser dans les choix et promouvoir un profond changement culturel et démocratique vers un lien plus étroit avec la nature et de larges coopérations avec et entre les citoyens. Ce collectif propose à tous les habitants, associations, entreprises, collectivités d'adhérer à cette démarche. Il a produit un manifeste (<https://www.change.org/p/citoyens-bretons-mobilisons-nous-pour-une-bretagne-écologique-solidaire-et-dynamique>) avec les **10 grands objectifs** suivants :

- réduire les émissions de GES énergétiques en divisant par 2,5 la consommation d'énergie à l'horizon 2040,
- reconquérir notre biodiversité et nos paysages,
- atteindre 100% des masses d'eau bretonnes et du littoral en bon état écologique en 2027,
- arriver au ZÉRO déchet et économiser nos ressources,
- dynamiser la demande des consommateurs en produits locaux et de qualité,
- réduire l'artificialisation des sols pour atteindre le zéro « artificialisation nette »,
- viser 50% des déplacements en mode doux/actif ou collectif,
- renforcer la solidarité entre les métropoles et les territoires ruraux,
- conditionner les soutiens et aides publiques à l'existence de projets de territoires co-construits avec les citoyens et intégrant en priorité les enjeux environnementaux et sociaux locaux,
- éduquer et former à la transition écologique et solidaire.

**Nous ferons ensemble la promotion de ces objectifs et nous soutiendrons toutes les actions qui seront menées dans ce sens.**



## Intervention de Marie-Christine LE GAL Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

L'examen de ce document proposé par le Conseil régional permet de faire un point d'étape sur la démarche engagée par le Conseil régional pour définir son SRADDET.

Ce document place en première priorité : l'urgence climatique. Nous y souscrivons alors que la terre se réchauffe sous l'effet de l'accumulation des gaz à effet de serre. La lutte contre le réchauffement doit en effet constituer notre priorité en matière environnementale.

Le document présente aussi deux autres urgences : les déséquilibres territoriaux et le procès en inefficacité fait à l'action publique, et ce malgré une dépense publique record égale à 56 % de notre PIB.

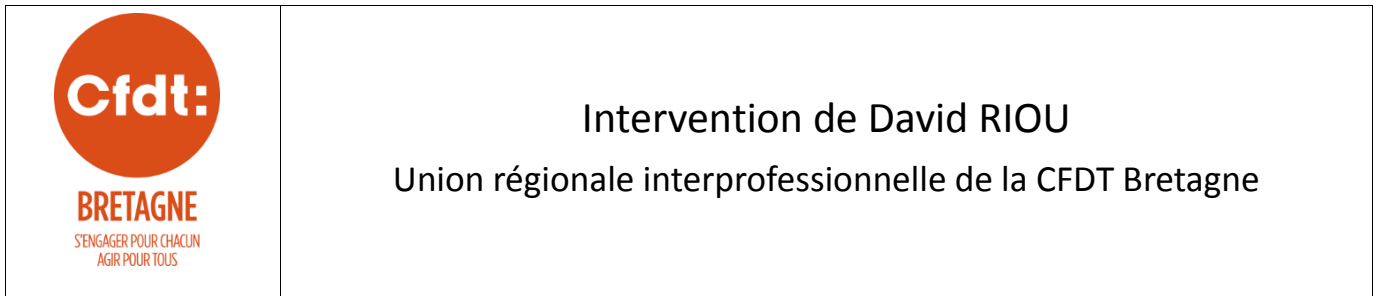
Il nous semble, compte tenu de l'état de la société, de la désespérance de nombre de nos concitoyens, comme en atteste le mouvement de contestation actuel, que la Région aurait pu inscrire, sans nier l'urgence climatique, une priorité supplémentaire : l'urgence économique et sociale.

En effet, nous pensons que **le grand défi de ces prochaines années consiste à lutter contre le réchauffement climatique tout en créant les conditions d'une croissance économique plus forte et socialement plus inclusive.** Pour ce faire, il ne faut pas opposer lutte contre le réchauffement et développement économique. Ce qui est malheureusement le cas lorsque l'on augmente pour des raisons budgétaires, des taxes présentées comme environnementales, qui ont en fait pour conséquence de réduire le pouvoir d'achat des ménages et de détourner une partie de ceux-ci des préoccupations environnementales.

Les pouvoirs publics ont une mission fondamentale : anticiper, préparer, accompagner la transition énergétique. Or il se trouve que notre endettement public, fruit des déficits publics accumulés depuis 40 ans, rend extrêmement difficile l'accompagnement de ces transitions par la puissance publique. Ainsi, tous ceux qui n'ont pas voulu entendre que la dette publique gonflait dangereusement et qu'il fallait réduire la dépense publique pour stopper l'explosion de la dette publique, portent aujourd'hui une vraie responsabilité alors que l'Etat est incapable, du fait de cette situation, d'engager les moyens d'accompagnement nécessaires à cette transition.

De même, nous souhaitons que le Conseil régional fasse preuve de lucidité en ne stigmatisant pas certaines activités, certains secteurs, au motif que ceux-ci ne participent pas aux transitions. Il nous semble que les secteurs qui participent au développement économique et social de notre région ont vocation à continuer à être accompagnés. Aussi, à l'interrogation du conseil régional sur ce point, nous répondons que la conditionnalité des aides, concept qui appelle chez nous une très grande réticence, ne nous semble pas une bonne orientation. Cela consisterait à stigmatiser, à rejeter, des activités qui au demeurant apportent une contribution importante au développement économique, social et territorial de la Bretagne. Cela consisterait à développer des frustrations contre productives, des oppositions stériles.

Je vous remercie de votre attention.



La CFDT tient à faire remarquer la qualité du rapport présenté au débat aujourd'hui. Ce document reflète bien la tenue des débats dans les différents canaux de concertation déployés par le conseil Régional et met bien en avant les éléments qui ont fait débat.

La CFDT se félicite de la méthode employée, afin que cette Breizh Cop ne soit pas seulement le projet du conseil Régional mais bien celui de l'ensemble des citoyens. Cette méthode participative, associant la population et les corps intermédiaires à l'élaboration d'un projet, devrait être regardée et mise en œuvre à bien d'autres niveaux : national et local.

Les objectifs de la Breizh Cop sont globalement partagés par la CFDT. Sans rentrer dans chaque objectif, certains secteurs comme l'agroalimentaire ou la mer auraient toutefois mérité d'être intégrés dans le développement de la recherche et de l'enseignement supérieur sur les enjeux de la transition. D'autres comme celui intitulé « gagner en performance par la performance sociale et environnementale des entreprises », ne pourront se faire sans l'implication des partenaires sociaux et de leurs instances représentatives du personnel dans les entreprises.

Par ailleurs, cette démarche ambitieuse, pour la Bretagne doit prendre en compte les évolutions de l'environnement international et notamment européen, avec la mise en place de la nouvelle politique de cohésion et l'entrée en vigueur du Brexit qui auront des répercussions sur les territoires.

Ce document se veut être une rupture dite « négociée » avec l'existant. Pour la CFDT, la transition écologique est un impératif qui nécessite de nombreux changements, mais ne pourra se faire sans la participation des corps intermédiaires, tant au niveau des territoires que des entreprises. Pour la CFDT, cette transition doit non seulement être négociée mais elle doit aussi être « juste ». Le terme de transition « juste » a été inscrit à la demande des partenaires sociaux dans le préambule de l'accord de la COP 21.

Tous les territoires ne sont pas égaux, il faudra tenir compte de leurs aspirations, il en est de même pour la population et les salariés. Pour la CFDT il ne peut y avoir de « transition juste » sans un « pacte social et économique de la conversion écologique » comme elle l'a demandé récemment au niveau national.

La CFDT aurait souhaité que ce projet de Breizh Cop soit également présenté et discuté au sein de la conférence sociale comme ce fut le cas dans les autres conférences Régionales.

Pour la CFDT, la transition écologique est un impératif qui nécessite des changements dans nos modes de consommation, de déplacement et de production. Des changements qui doivent être accompagnés et se faire avec les citoyens pour que cette transition soit juste. C'est pourquoi, pour la CFDT cette démarche doit être engagée dans les territoires, au plus près des réalités du quotidien des travailleurs et des citoyens. Il y va de l'acceptabilité et de la légitimité des objectifs proposés.

Le SRADDET qui sera élaboré à la suite de cette démarche Breizh Cop, doit être pour la CFDT un document d'urbanisme et d'aménagement, qui repose sur un projet de territoire partagé.



## Intervention de Philippe LE ROUX Union des entreprises de proximité (U2P) de Bretagne

Il n'est pas si fréquent, même dans une Assemblée comme la nôtre, d'avoir l'occasion de travailler sur des démarches prospectives. Nous nous en réjouissons. La complexité de notre monde suffirait à en justifier la nécessité. La réalité de notre quotidien en attesterait le besoin. Les difficultés de beaucoup de nos concitoyens en soulignent l'urgence.

Le document soumis à notre examen est de qualité. A nos yeux il constitue une base fondamentale pour le devenir de notre Région. En effet, l'immobilisme est révolu car profondément destructeur.

Ce document d'orientation identifie 3 constats : l'urgence climatique, les déséquilibres nationaux, le déficit de l'action publique. Cependant, et l'actualité nous le rappelle, nous devrions y rajouter un 4<sup>ème</sup> point : l'urgence sociale.

En premier lieu, il faut le souligner, nous sommes tous volontaires pour mettre ou pour remettre notre Région en ordre de marche. En effet la Bretagne doit relever de nombreux défis.

Cependant nos interrogations porteront aujourd'hui davantage sur la mise en œuvre que sur les objectifs de la Breizh-Cop.

A nos yeux 2 questions demeurent posées :

- comment associer le plus grand nombre à cette ambition bretonne ?
- comment intégrer des facteurs exogènes à notre démarche régionale ?

En premier lieu, l'acceptation de tous est requise pour prétendre s'engager avec succès dans cette voie. Toutefois, pour nos concitoyens, les priorités sont des notions très relatives selon les situations : précarité, isolement, emplois. La réussite d'une telle démarche impose de grandes attentions afin de ne pas faire naître de ces changements trop d'anxiété.

En second lieu, vous le savez, l'environnement politique national, européen, mondial s'immisce en permanence dans nos politiques. Et nous en subissons ou les bienfaits ou les contraintes. Ces interférences sont souvent source d'incompréhension, voire de refus, pour nos concitoyens.

C'est la raison qui nous conduit à insister sur 2 attitudes dangereuses :

- Une attitude de rejet, évoquant parfois des relents de poujadisme
- Une attitude d'indifférence, génératrice d'exclusion et ou d'isolement

Ces 2 cas de figures peuvent générer des expressions extrêmement « bruyantes » qu'il vaudrait mieux anticiper. Il ne s'agit pas d'une opinion, il s'agit d'une règle de l'histoire.

En conclusion, dans une actualité chargée dont nous devons décrypter les origines, les malaises et les comportements, la démarche BZH – COP confirme son utilité. Elle pourrait même apparaître comme un modèle. Pour nos métiers de proximité, artisans commerçants et professions libérales, qui prétendons être plus que d'autres au contact et à l'écoute de nos concitoyens, le remembrement territorial, social et culturel qui nous est imposé, se doit être reconsidéré si nous voulons vraiment agir pour le bien-être et le bien-vivre en Bretagne.

Je vous remercie de votre attention.



## Intervention de Evelyne LUCAS

### Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le Conseil régional a lancé un ambitieux projet de territoire sur le long terme, destiné à dessiner par et pour les Bretons un horizon économique, social, écologique et citoyen. Cette démarche s'appuie sur l'obligation d'élaborer, pour 2020, un schéma régional d'aménagement, développement durable et égalité des territoires (SRADDET) et sur la nécessité d'accentuer les transitions énergétiques, écologiques et numériques qui conditionneront le développement de la région et le bien-vivre de ses habitants.

L'élaboration de ce projet s'appuie une vaste concertation avec l'ensemble des acteurs, auprès de la population et dans les territoires. Au-delà des aspects prescriptifs du futur SRADDET, la réussite de cette ambition passe par la mobilisation de tous les acteurs : institutionnels, associatifs, sociaux, économiques, etc. Le Conseil régional propose que celle-ci se manifeste par des contractualisations et des engagements volontaires.

Au stade actuel, le Conseil régional propose l'adoption de 38 objectifs, regroupés en cinq thématiques.

L'ambition de ce projet résulte de la variété des dimensions qu'il intègre : économie, aménagement du territoire, rayonnement, énergie, numérique, mobilité, culture, habitat, écologie, citoyenneté, et dans l'approche transversale, l'interdépendance de chacun des objectifs. Mais cette déssectorisation nous paraît porteuse d'opportunités nouvelles et de modes de faire féconds. Ainsi, par exemple, la transition énergétique conduit à créer de nouvelles sources de production d'énergie et de développer de nouveaux marchés. Nous souscrivons donc à cette ambition, en ce qu'elle donne aux entreprises une visibilité sur les orientations des politiques publiques et sur les soutiens potentiels, sur les investissements de long terme qu'elles sont susceptibles de réaliser, et en ce qu'elle engage la mobilisation de tous les acteurs.

Nous adhérons également à la démarche proposée, dès lors qu'elle s'appuie sur le dialogue et la construction commune. Les entreprises feront part de leurs attentes et de leurs propositions pour déterminer leurs engagements dans la mise en œuvre de la Breizh COP. Plusieurs perspectives s'adressent à différents types d'acteurs. Il appartiendra à chacun d'eux, dans le respect mutuel et dans la recherche de la réalisation des objectifs partagés, de débattre et de s'accorder sur les projets.

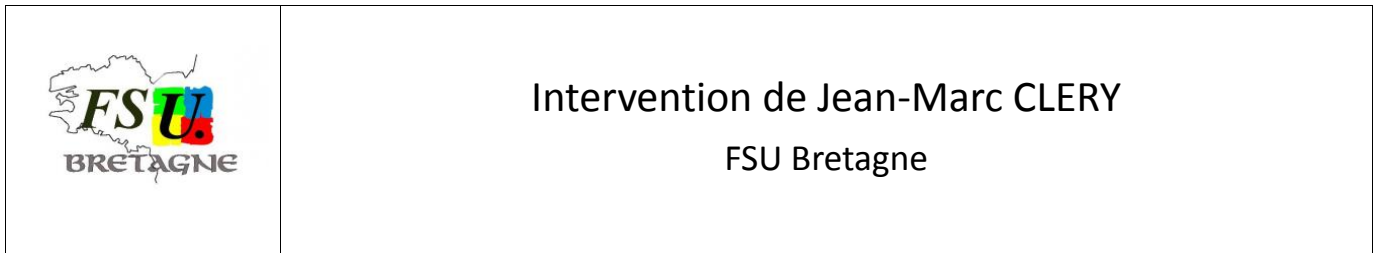
Quelques points de vigilance s'imposent à nos yeux, dans un esprit constructif, pour l'élaboration de la Breizh COP : sur les ressources en premier lieu, en particulier pour l'eau et le foncier ; nous avons déjà eu l'occasion de travailler sur les différents usages de l'eau pour l'industrie, le tourisme, l'agriculture, l'habitat, dans une logique de préservation à terme de la ressource. De même, le foncier est indispensable à l'activité agricole mais aussi au développement économique. Il nous appartiendra d'établir collectivement, avec l'ensemble des acteurs concernés, la bonne mesure de ses affectations.

En second lieu, les objectifs de la Breizh COP devraient s'ouvrir plus sur l'évolution du contexte international, très incertain aujourd'hui : le commerce mondial tend à se contracter, sa gouvernance doit être révisée, les traités bilatéraux s'imposent de plus en plus, les relations politiques internationales se crispent, les phénomènes migratoires pourraient perdurer. De même, à l'image du Brexit, l'Union Européenne n'apparaît plus comme un socle ni comme un espace invariant. Ces risques, aux conséquences potentiellement brutales, devraient être identifiés dans la démarche.



Enfin, une conditionnalité des aides de la Région aux seules activités économiques liées aux transitions renforcerait les difficultés de certains secteurs et menacerait leurs emplois, parfois peu qualifié. La Breizh COP ne peut se substituer au SRDEII, document adopté il y a deux ans et que la Breizh COP a plutôt vocation à intégrer.

Je vous remercie de votre attention.



Il faut saluer tout d'abord la qualité de l'avis proposé qui permet d'avoir d'une manière aussi synthétique que possible une analyse de la démarche *Breizh COP* et du point auquel celle-ci est parvenue. L'avis permet également de saisir en creux les manques voire les insuffisances de la démarche en cours.

La FSU se bornera ici simplement à deux courtes observations. Premièrement, le CESER a bien raison de demander qu'on n'estompe pas trop vite les points de tension et les contradictions qui ont émergé dans les débats sur les objectifs. La FSU était déjà intervenue l'année dernière sur ce point pour souligner qu'en dehors des mouvements contradictoires propres aux processus de transitions eux-mêmes, il y a aussi la réalité des acteurs porteurs d'intérêts différents et parfois tout à fait opposés. Pour la FSU il s'agit moins de « *tensions à dépasser* » que d'options différentes qui ont à s'exprimer politiquement et entre lesquelles il y a à choisir.

La seconde réflexion concerne la difficulté à intéresser les citoyen.nes, spécialement la jeunesse, aux enjeux régionaux.

On peut entendre le désappointement de la Région face à une participation jugée trop modeste au regard des moyens qu'elle a mobilisés. Mais pourquoi en conclure que « *quels que soient les outils mis en œuvre* », les personnes dans leur majorité ne s'en emparent pas ?

Au risque d'être un peu brutal, on fera observer que lorsque les gens ne s'emparent pas de quelque chose, qu'il s'agisse d'un bien ou d'un service, d'un dispositif ou encore d'une organisation, c'est le plus souvent que ce qui leur est proposé ne leur convient pas. Constat qui s'avère d'autant plus vrai (et certes d'autant plus cruel) lorsqu'on constate que les mêmes investissent autre chose, autrement, et à côté.

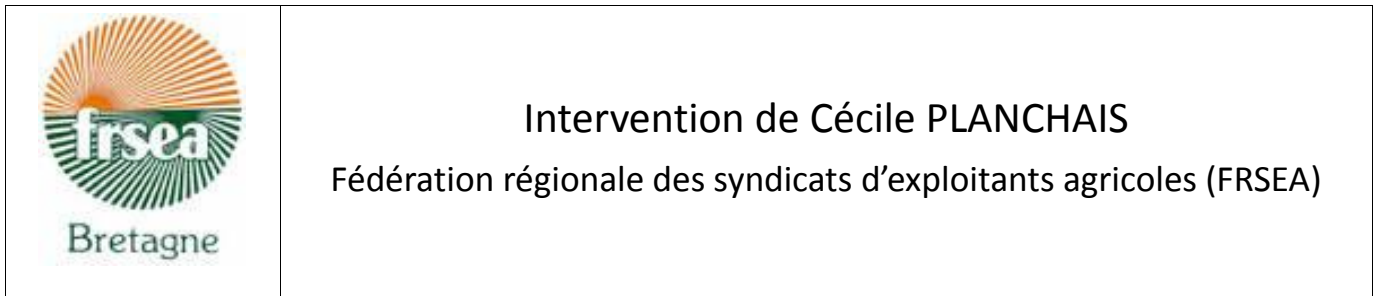
Cette observation renvoie aux constats que la FSU a fait lors du colloque qu'elle a organisé en octobre dernier sur le thème de la jeunesse avec différents chercheur.euses et des mouvements de jeunesse.

Si les jeunes se détournent des dispositifs ou des espaces d'expression qu'on leur dédie c'est souvent que ces derniers n'ont pas été faits *pour eux et par eux*. Sur ce point - là encore en toute modestie et sans esprit de polémique - la FSU demande s'il n'aurait pas été possible de faire davantage de place aux organisations de jeunesse en amont de la phase d'élaboration de la démarche.

Peut-être qu'alors parmi les 38 grands objectifs on en aurait aujourd'hui quelques-uns, ou disons au moins un, s'adressant plus spécifiquement à la jeunesse ?

On peut entendre qu'il ne serait pas pertinent de segmenter la démarche par « publics » ; cela n'empêche pas de faire émerger des priorités spécifiques : il y a bien un objectif n°38 pour garantir l'égalité entre les femmes et les hommes, et il y a bien eu en 2011 une *Charte régionale de la Jeunesse* déclinant les différentes politiques régionales engagées.

Quoi qu'il en soit, à ce stade de la démarche, on ne peut que souscrire à la recommandation du CESER de s'adresser le plus largement possible à la jeunesse dans sa diversité (lycéen.nes, apprenti.es, jeunes travailleurs, jeunes au chômage, etc.) pour participer aux discussions sur la traduction concrète de ces grands objectifs.



Je m'exprime au nom de la majorité des acteurs économiques du collège 1.

Nous tenons tout d'abord à noter la réelle prise en compte par le Conseil régional dans les objectifs de la Breizh COP de l'importance de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Bretagne. C'est un choix fort de soutien à ce secteur d'activité, qui génère une grande partie de l'économie et de l'emploi en région. La volonté de concilier les évolutions, notamment en matière d'environnement, avec l'économie agricole est essentielle et nous souhaitons qu'elle reste l'un des piliers de la Breizh COP.

Pour aller dans ce sens et conformément à nos réponses à la consultation publique et aux échanges avec le Conseil régional, Breizh COP doit chercher à atteindre plusieurs objectifs.

Tout d'abord, il faut simplifier le cadre réglementaire et le stabiliser, en ne conservant que les mesures dont l'efficacité environnementale est prouvée, sans nuire à l'économie. Le développement de la contractualisation volontaire pour rémunérer les agriculteurs des services rendus pour l'environnement, via des contrats de prestation de service environnemental, est une piste à privilégier. Sa prise en compte dans l'objectif 11 doit être maintenant traduite dans les faits. Nous souhaitons également que soient orientées la recherche et l'innovation sur les interactions entre agriculture et biodiversité, afin de hiérarchiser les pressions sur la biodiversité et identifier les meilleures solutions pour y répondre. Enfin, le développement de la filière de valorisation des déchets agricoles est nécessaire afin d'améliorer les taux de collectes. Pour ce faire, il faut adapter au mieux l'organisation sur le terrain et assurer le relais d'information vers les agriculteurs.

L'engagement des acteurs agricoles, appelé par le Conseil régional, ne pourra se concrétiser que sous deux conditions indispensables :

- le retour de valeur aux agriculteurs, tel que prévu dans le cadre des Etats généraux de l'alimentation, sans lequel la poursuite des efforts en faveur d'une production encore plus saine et plus environnementale est impossible ;
- la reconnaissance et la défense collective par tous les acteurs régionaux de la qualité de l'agriculture bretonne et le rejet clair et affirmé des dénonciations calomnieuses subies par les agriculteurs.

Je vous remercie de votre attention.



## Intervention de Daniel TUNIER

### Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le réchauffement climatique, si le monde ne réagit pas, conduira à des déséquilibres majeurs, rédhibitoires, et menacera de toute évidence nos sociétés et nos modes de vie.

Un exemple parmi d'autres : le réchauffement climatique qui affecte déjà les populations africaines conduira très prochainement à une pression migratoire très forte sur l'Europe.

La question de fond est celle de la réduction, à l'échelle de la planète, des émissions de gaz à effet de serre.

Si la France représente 3 % du PIB mondial, elle ne représente que 1 % des émissions de CO<sub>2</sub>. De même, pour une unité de PIB, elle produit 154 tonnes de CO<sub>2</sub> quand la moyenne mondiale est de 368 et quand la Chine est à 602.

En d'autres termes, l'économie française est l'une des plus décarbonées du monde. Nous ne disons pas cela pour exonérer la Bretagne de tout effort mais nous le disons pour bien mettre en perspective les impacts respectifs des différentes populations, compte tenu de leur démographie et de leurs modes de consommation et de production d'énergie.

Les spécialistes le disent : l'avenir du réchauffement climatique se jouera en Asie, où 44 % du CO<sub>2</sub> est émis. La Chine produit, à elle-seule, 27 % du CO<sub>2</sub> émis sur la planète. L'ensemble Asie – Amérique du Nord produit 65 % des émissions de CO<sub>2</sub> quand la France en produit 1 %.

Il nous semble que tous ces éléments doivent nous amener à relativiser l'impact de la Bretagne et de la Breizh COP sur l'avenir de la planète et que, s'il convient absolument d'agir, y compris à notre échelle régionale, il convient aussi de ne pas s'aventurer à engager des ruptures qui seraient préjudiciables à nos performances économiques et, par voie de conséquences, à notre équilibre territorial, déjà bien fragile, pour ne dire déjà bien fragilisé.

Cette réalité ne doit pas nous exonérer de tout effort, son mérite étant avant tout d'être un exemple pour d'autres.

Je vous remercie de votre attention.